

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 11 octobre 2019

10 ème **Commission N**° CP-2019-9-10-11

Service instructeur

DRS - direction ressources solidarité

Service consulté

DAJD

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 242 000 EUROS

Résumé: Il vous est soumis, dans le présent rapport les demandes de subventions de fonctionnement de 11 associations ou organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement pour un montant total de 242 000 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Conseil départemental accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population hautrhinoise.

Les différentes demandes de subventions de la part des associations relevant de la Solidarité ont été instruites sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2019 des montants des subventions accordées en 2018.

La Commission permanente du 14 juin 2019 a déjà attribué les subventions pour un montant de 623 446 € à 37 associations ainsi que 50 000 € en faveur du Réseau Parents.

Il est proposé, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de reconduire les subventions de fonctionnement récurrentes, de présenter de nouvelles demandes de subventions ou de pérenniser en 2019 des actions nouvelles subventionnées en 2018, au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues pour les territoires et les haut-rhinois.

Après instruction des demandes, et après avis favorable de la 10ème commission lors de sa séance du 20 septembre 2019, il est proposé d'attribuer 13 subventions en faveur de 11 associations et organismes pour un montant total de 242 000 €. L'annexe 1 au présent rapport détaille, pour chaque association bénéficiaire, les subventions attribuées par le Département et par les autres financeurs publics. Les propositions de subventions départementales vous sont récapitulées ci-dessous.

PROMOTION DE LA SANTE

*	SEPIA – Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Ados	3 000 €	
*	Le CAP – Actions de prévention auprès de collégiens	10 500 €	
*	ALSA – Dispositif de Baux Glissants pour les personnes relevant de PSYchiatrie	15 000 €	
*	CRCDC – Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers – Grand Est	108 000 €	
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE			
*	Fédération des Foyers Clubs d'Alsace	8 000 €	
AIDE SOCIALE A L'ENFANCE			
*	Le REZO – Réseau d'échanges réciproques de Savoirs	15 000 €	
FAMILLES ET MAJEURS VULNERABLES			
*	CIDFF du Haut-Rhin – Ateliers d'expression pour enfants exposés aux violences faites aux femmes	3 500 €	
*	CIDFF du Haut-Rhin – Plaquette d'informations sur les violences faites aux femmes	500 €	
*	Entraide femmes	3 000 €	
*	SOS Femmes en détresse	3 000 €	
<u>L</u> 1	LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA PRECARITE		
*	CDAFL – Accompagnement des bénéficiaires dans l'élaboration de leurs projets professionnels	2 000 €	
*	Solidarité Paysans Alsace	3 000 €	

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

* ALSA – Accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité 67 500 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 € ou aboutit à un montant supérieur à 23 000 €, selon le modèle de la convention type joint au présent rapport.

En ce qui concerne les subventions pour les associations ALSA et CIDFF, une convention de versement de subvention de fonctionnement pour 2019 a été conclue avec chacune de ces deux associations. Il est proposé de modifier les dispositions de ces conventions pour prendre en compte l'attribution des subventions détaillées ci-dessus en complément des subventions de fonctionnement qui leur ont déjà été attribuées pour 2019, en approuvant les deux avenants joints au présent rapport, qui seront signés avec les deux structures concernées.

Il vous est proposé:

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 242 000 € aux associations et organismes, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1) sous réserve, pour les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes ;
- d'approuver la convention-type, jointe au présent rapport, sur la base de laquelle seront établies les conventions particulières à conclure avec chaque association bénéficiaire de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 23 000 € au titre de l'année 2019,
- de m'autoriser à signer une convention particulière avec chacune des structures mentionnées dans l'annexe 1 du présent rapport, qui bénéficient, selon les modalités précisées dans cette annexe, d'un montant total de subvention supérieur à 23 000 €, établies sur la base de la convention-type précitée ;
- d'approuver les avenants aux conventions conclues avec les associations ALSA et CIDFF en vue de l'attribution de subventions de fonctionnement complémentaires, annexés au présent rapport, et de m'autoriser à les signer ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2019 :
 - 28 500 € sur le Programme G716, Chapitre, 65, Fonction 42, Nature 6574,
 - 108 000 € sur le Programme G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
 - 8 000 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
 - 15 000 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
 - 10 000 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 6574,
 - 5 000 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574,
 - 67 500 € sur le Programme I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT